



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Motion

Luxembourg, le 13 juillet 2021

Dépôt : Léon Gloden

Groupe politique CSV

*Note interministérielle sur
la criminalité liée aux
stupéfiants au Luxembourg*

La Chambre des Députés,

- Considérant que malgré certains efforts, beaucoup de citoyens éprouvent un sentiment subjectif d'insécurité ;
- Considérant que la sécurité est un préalable indispensable à l'exercice effectif des droits et libertés publiques ;
- Considérant que le maintien de la sécurité et de l'ordre publics constitue une mission primaire de l'Etat et des autorités communales ;
- Considérant que le gouvernement a déjà à maintes reprises été invité à introduire dans l'arsenal juridique l'instrument du « Platzverweis », c.à.d. le pouvoir d'enjoindre à des personnes qui troublent l'ordre public de quitter un lieu donné, voire de leur interdire de s'y rendre pendant une période donnée ;
- Constatant que le « Platzverweis » est ancré dans diverses législations étrangères ;
- Rappelant que la proposition de loi N°7589 a comme objet l'introduction du « Platzverweis » ;
- Sachant que le gouvernement est en train d'élaborer un projet de loi prévoyant entre autres des mesures similaires au « Platzverweis » ;

Invite le Gouvernement,

- À déposer au plus tard pour le 15 septembre 2021 le projet de loi qui prévoit des mesures similaires au « Platzverweis » mentionné ci-dessus ;

L. MOSAR

lm

[Signature]

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu

S. Pilles Kolb

Titansen Martine

Leon Gloden